










LES CLÉS DU STATUT PRÉSENTÉES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA MARNE

NOMINATION / RECRUTEMENT STATUTAIRE	OBLIGATION DE TRANSMISSION	PAS D'OBLIGATION	TRANSMISSION AU CDG
Actes relatifs à la nomination et au recrutement : recrutement direct en qualité de stagiaire (grades d'accès sans concours) ; nomination stagiaire suite à concours; recrutement par voie de mutation ou par voie de détachement	✓		OUI
Nomination suite à promotion interne et liste d'aptitude promotion interne	✓		OUI
Recrutement par voie de détachement (y compris pour stage) / Recrutement par intégration directe	✓		OUI
Intégration suite au détachement		✗	OUI
Renouvellement de détachement OU fin de détachement		✗	OUI
Détachement sur un emploi de direction, de cabinet, fonctionnel	✓		OUI
Délibération portant création d'un emploi permanent	✓		NON
Titularisation		✗	OUI

CARRIERES

	OBLIGATION DE TRANSMISSION	PAS D'OBLIGATION	TRANSMISSION AU CDG
Prolongation / prorogation de stage / renouvellement du contrat "travailleur handicapé"			OUI
Avancement d'échelon / Avancement de grade			OUI
Tableau d'avancement de grade / Délibération fixant le ratio d'avancement de grade			NON
Disponibilité : placement, renouvellement, fin et réintégration			OUI
Renouvellement de détachement OU fin de détachement			OUI
Mise à disposition auprès des organismes contribuant à la mise en oeuvre d'une politique publique (Arrêté et convention, renouvellement compris).			OUI
Autres cas de mise à disposition (arrêté et convention, renouvellement compris)			OUI
Sanctions disciplinaires			OUI
Délibération instaurant le Compte épargne Temps			NON

TEMPS DE TRAVAIL

	OBLIGATION DE TRANSMISSION	PAS D'OBLIGATION	TRANSMISSION AU CDG
Délibération instaurant le régime du temps partiel	✓		NON
Arrêté autorisant l'exercice des fonctions à temps partiel		✗	OUI
Délibération portant modification de la durée hebdomadaire de service (DHS)	✓		NON
Arrêté portant modification de la DHS		✗	OUI
Délibération instaurant le télétravail	✓		NON
Arrêté individuel autorisant l'exercice des fonctions en télétravail		✗	OUI
Protocole RTT / délibération relative au temps de travail (annualisation; astreintes...)	✓		NON
Congé de maladie ordinaire - Congé de longue maladie - Congé de longue durée - Congé de grave maladie - Accident du travail/Maladie professionnelle - Congé maternité et liés aux charges parentales - Congé pour adoption - Congé de présence parentale - Congé pour événements familiaux, convenances personnelles, pour élever un enfant de moins de 8 ans ou exigeant des soins continus, pour créer ou reprendre une entreprise - Congé de formation Congé de représentation Congé sans traitement pour inaptitude pour raisons de santé		✗	OUI ASSURANCE STATUTAIRE POUR LES CONGÉS POUR RAISON DE SANTE ET LIES À LA PARENTALITÉ
Délibération instaurant le Compte épargne Temps	✓		NON

REMUNERATIONOBLIGATION DE
TRANSMISSION

PAS D'OBLIGATION

TRANSMISSION AU
CDG

Délibération instaurant un régime indemnitaire / primes et indemnités	✓		NON
Arrêté portant attribution d'un régime indemnitaire, d'une prime ou d'une indemnité		✗	NON
Attribution de la NBI		✗	OUI

AGENTS CONTRACTUELS

Recrutement et renouvellement sur emploi permanent par CDD - Remplacement temporaire de personnel indisponible/renouvellement - CDI + Avenants	✓		OUI
Recrutement pour accroissement temporaire d'activité/renouvellement - Recrutement pour accroissement saisonnier d'activité / Renouvellement + Avenants		✗	OUI
Délibération portant création d'un emploi non permanent		✗	NON
Recrutement dans le cadre du PACTE (avant titularisation)	✓		OUI
Recrutement d'un travailleur handicapé (avant titularisation)	✓		OUI
Recrutement d'un vacataire		✗	NON
Contrat de droit privé		✗	OUI

Cessation de fonctions

	OBLIGATION DE TRANSMISSION	PAS D'OBLIGATION	TRANSMISSION AU CDG
Mise à la retraite			OUI
Radiation des cadres : abandon de poste, suite à mutation, suite à intégration directe			OUI
Licenciement - fonctionnaire ou révocation (licenciement disciplinaire)			OUI
Licenciement d'un agent contractuel sur emploi permanent			OUI
Licenciement d'un agent contractuel sur emploi non permanent			OUI
Non renouvellement de contrat			OUI
Arrêté de rupture conventionnelle			OUI

Cette liste n'est pas exhaustive !

À NOTER

Lorsque la transmission de l'acte est obligatoire, celui-ci ne peut entrer en vigueur qu'après avoir été porté à la connaissance des intéressés (publication ou notification) **ET** transmission au contrôle de légalité.

Une décision individuelle doit être transmise dans un délai de 15 jours suivants sa signature.



EN RÉSUMÉ

Les délibérations sont transmises au **contrôle de légalité** mais pas au **CDG**.

Les actes de recrutement sont transmis au **contrôle de légalité**, à l'exception des recrutements contractuels sur emploi non permanent
L'ensemble des décisions individuelles intéressant la carrière sont transmises au **CDG**.